

Bérélex® 40 SG

Stockage

Conserver à une température supérieure à -10°C.
Tenir l'emballage hermétiquement fermé. Conserver à l'abri de l'humidité

Usages et doses autorisés

Cultures	Usages	Objectif	DAR*	Doses
Vigne	Stimulateurs de la croissance des organes aériens	Elongation de la rafle et aération des grappes pour une meilleure protection contre le botrytis les vers de la grappe et pour améliorer la qualité du vin	BBCH67	5 g/ha
Cerisier	Activateur de la qualité des fruits	Amélioration de la qualité des fruits (fermeté)	BBCH81	50 g/ha

1 traitement maximum par campagne
(*) Délai avant récolte

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 2, rue Claude Chappe – 69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58
PHILAGRO France est agréé par le Ministère de l'Agriculture sous la référence RH02089 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à destination des utilisateurs professionnels. - BERELEX 40SG® marque déposée AMM. n° 2140001 - (SG) - 40.0 % Gibbérelline A3 - EUH401. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit, à www.phytodata.com et www.philagro.fr. Annule et remplace tout document antérieur de même nature.11/2015. Conception : Imprim'Diffusion.



Régulateur de croissance pour la qualité des récoltes



Bérélex® 40SG
RÉGULATEUR DE CROISSANCE
GRANULE SOLUBLE



PHILAGRO

PHILAGRO France
69771 St-Didier-au-Mt-d'Or cedex
Tél. 04 78 64 32 64 - Fax 04 72 53 04 58
RCS LYON B 389 150 582 - Capital : 9.912.500 €

PLUS D'INFOS ?
www.philagro.fr

PHILAGRO

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Bérélex®40 SG

Régulateur de croissance

■ Conditionnement(s)

Emballages

1 étui : 25g (10 sachets de 2,5 g)

Sur-emballages

10 x 10 étuis

■ Fiche d'identité

Composition

40% d'acide gibbérellique (GA3)
(1 g d'acide gibbérellique/sachet)

Formulation

Granulés solubles (SG)

Numéro AMM

2140001

Détenteur de l'Autorisation de Mise sur le Marché

Sumitomo Chemical Agro Europe SAS
Parc d'Affaires de Crécy
2, rue Claude Chappe
FR – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or
Tel : 0478643260 Fax : 0478472545
RCS : 379 603 087 – S.A. au capital de 3 990 010 €

© Marque déposée
VALENT BioSciences Corporation, (USA)
Fabriqué aux Etats Unis

Distribué par PHILAGRO France

SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582
Parc d'Affaires de Crécy - 2, rue Claude Chappe
69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex.
Tél. 04 78 64 32 64 - Fax. 04 72 53 04 58

■ Description

BERELEX 40 SG contient des substances de croissance (gibbérellines) naturellement présentes dans les plantes. **BERELEX 40 SG** a la propriété de stimuler la croissance végétative en augmentant l'élongation et la multiplication des cellules végétales **BERELEX 40 SG** est utilisé sur différentes cultures afin d'améliorer la quantité et la qualité des récoltes.



■ Préparation

Préparation de la bouillie

Remplir d'eau propre la cuve du pulvérisateur aux deux tiers de la quantité souhaitée. Mettre en route l'agitation (celle-ci doit être modérée, afin d'éviter la formation excessive de mousse lors de la préparation de la bouillie) et la maintenir pendant toute la durée de la mise en œuvre du traitement de l'application. Verser les granulés de **BERELEX 40 SG** dans la cuve puis compléter avec l'eau nécessaire en maintenant l'agitation. Après le traitement, éliminer les fonds de cuve, les eaux de rinçage et les eaux de lavages conformément à la législation en vigueur. Ne pas contaminer les eaux naturelles (fossés, rivières, étangs), les égouts et les eaux potables.

Mélanges et compatibilité

Seuls les mélanges autorisés peuvent être utilisés. Tout mélange doit être préalablement testé.

■ Précautions à prendre

Nettoyage du pulvérisateur et du matériel de préparation de la bouillie

Avant le traitement, vérifier que le matériel d'application et de préparation de la bouillie est propre, exempt de tout résidu d'application précédente. Certains produits nécessitent un nettoyage selon une procédure particulière (se référer aux consignes du fabricant).

Aussitôt après le traitement, rincer et nettoyer très soigneusement le matériel d'application et de préparation de la bouillie, conformément à la réglementation en vigueur.

Préparer la solution de **BERELEX 40 SG** juste avant le traitement. Adapter le volume d'eau à la densité de végétation afin d'assurer une parfaite couverture de la bouillie sur l'ensemble du végétal.

Les variétés d'une même espèce pouvant avoir des réactions différentes, procéder à un test préalable avant toute généralisation du traitement.

Nos recommandations tiennent compte des informations disponibles à la date de fabrication du produit.

Stade de traitement et recommandations d'emploi

• Vigne :

Concentrer l'application sur les jeunes grappes mesurant entre 2,5 et 4 centimètres de longueur (3 cm maximum pour Carignan et Cinsault). Ne pas traiter moins de 3 semaines avant la pleine floraison (risque de réduction de la récolte l'année suivante).

• Cerisier :

Appliquer **BERELEX 40 SG** au début du jaunissement.

Pour les emballages vides

Emballage : réemploi interdit, bien vider lors de l'utilisation du produit, rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Pour se protéger, l'opérateur doit porter :

- Pendant le mélange/chargement :
 - Gants en nitrile certifiés EN 374-3 réutilisables
 - Combinaison de travail tissée en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
 - EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
 - Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166.
 - Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3



• Pendant l'application :

- Combinaison de travail cotee en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² avec traitement déperlant
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3

Si application avec tracteur sans cabine :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 réutilisables pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

Si application avec tracteur avec cabine :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Si application avec une lance ou un pulvérisateur à dos :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 réutilisables pendant l'application
- Vêtement imperméable, blouse à manches longues conforme à la réglementation certifiée de catégorie III et de type PB 3 à porter par-dessus la combinaison.

• Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Combinaison de travail tissée en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant
- EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée
- Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3

Pour se protéger, porter une combinaison de travail tissée en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant.

■ Les gestes responsables

Important - PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces, etc... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine, ainsi que sa conformité à l'autorisation de Mise sur le Marché délivrée par l'Autorité Compétente.

■ Informations réglementaires

EUH401	Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
P261	Éviter de respirer les brouillards/poussières.
SPe3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
Délai de rentrée : 6 heures.	

■ Description des premiers secours

Généralités	En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Inhalation	Mettre à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Peau	Retirer les vêtements souillés. Les laver avant de les réenfiler. Laver immédiatement et abondamment la peau au savon et à l'eau.
Yeux	Rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Consulter un médecin si une irritation apparaît.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Fiche de Données de Sécurité disponible sur simple appel au 04 78 64 32 18 ou sur Internet : www.quickfds.com

Numéro d'urgence : 0 800 21 01 55